

# APERÇU:

## FIT FOR MARKET PLUS (FFM +)

11ème FED/ FACILITÉS ET PROGRAMMES INTRA-ACP DE DÉVELOPPEMENT  
DU SECTEUR PRIVÉ

**Nom de la  
facilité ou du  
programme**

**Fit For Market Plus: Atténuer les impacts de la pandémie de la Covid-19 en renforçant la durabilité du secteur horticole des pays ACP.**

**Budget** € 25 millions

**Durée** 60 mois

**Partenaires de  
mise en œuvre**

COLEACP

**Description du  
programme**

Fit For Market+ (FFM+) apporte un soutien au secteur horticole des pays membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Il vise à maintenir et à améliorer la capacité des petits exploitants, des groupes d'agriculteurs et des MPME horticoles à accéder aux marchés nationaux, régionaux et internationaux grâce à l'intensification progressive et durable du secteur horticole, tout en s'adaptant aux changements de leur environnement opérationnel dus au Covid-19 et à l'évolution du climat.

FFM+ a été conçu et sera mis en œuvre dans la continuité des programmes FFM et des résultats du plan d'action COVID de COLEACP mis en place à partir de mars 2020. Ce programme de 25 millions d'euros sur 5 ans est financé par l'Union européenne et l'OEACP.

Le soutien de FFM+ a été conçu pour contribuer à la transition de l'agriculture ACP vers un système agricole et alimentaire plus durable, en intégrant les domaines d'actions prioritaires prévus par la stratégie de la ferme à la fourchette du Pacte vert de l'UE.

### Principaux résultats escomptés :

**R.1.** Les capacités des petits exploitants, des groupes d'agriculteurs et des MPME horticoles sont renforcées pour **accéder aux marchés nationaux, régionaux et internationaux** en se conformant aux exigences réglementaires et du marché dans un cadre durable tout **en s'adaptant aux changements de leur environnement opérationnel en raison de la COVID-19.**

**R.2.** Les petits exploitants, les groupes d'agriculteurs et les MPME horticoles disposent des **compétences et des outils** commerciaux nécessaires pour poursuivre et améliorer leurs opérations grâce à une capacité accrue à gérer le changement et à un accès facilité au financement.

**R.3. Des liens commerciaux équitables et durables** entre les petits exploitants, les groupes d'agriculteurs et les MPME agroalimentaires sont renforcés, en particulier en tirant parti des enseignements tirés du secteur d'exportation horticole ACP.

**R.4. Les opportunités de marché résultant des perturbations liées au COVID-19** sont exploitées et les conditions d'accès au marché et de compétitivité sont contrôlées dans l'intérêt du secteur horticole ACP.

**R.5. Les autorités compétentes** ont une capacité renforcée pour soutenir le secteur agroalimentaire en s'assurant que les politiques nécessaires sont en place et que les normes et réglementations SMP sont mises en œuvre et appliquées, **pour soutenir la reprise du secteur horticole dans un environnement post-COVID-19 .**

**R6. L'innovation technique et le courtage de recherche** génèrent les connaissances, les compétences et les technologies nécessaires pour faciliter la transition de l'horticulture ACP vers des systèmes alimentaires plus adaptés en s'attaquant à la dépendance aux pesticides, aux antimicrobiens, à la fertilisation excessive, à la perte de biodiversité ; et en facilitant les méthodes agricoles à faible émission de carbone, résilientes au changement.

FFM +: Principes d'intervention pour maximiser la contribution aux ODD

- Contribuer structurellement à transformer les systèmes agroalimentaires.
- Sécuriser la capacité de contingence pour réagir aux crises et/ou aux urgences
- Tester et piloter des solutions à mettre à l'échelle (si résultat positif)

### Gouvernance

Un Comité de pilotage sera établi afin de fournir des conseils stratégiques, de surveiller la direction et la politique générale du programme, et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. Le Comité de pilotage se réunira lorsque nécessaire et au moins une fois par an. Le Comité de pilotage sera composé de représentants de la Commission européenne, du **Secrétariat de l'OEAC** et du **Conseil d'administration** du COLEACP.

### Couverture géographique et bénéficiaires ciblés

**Couverture géographique :** Toutes les régions de l'OEAC (régions Afrique, Caraïbes, Pacifique)

**Bénéficiaires :** producteurs et exportateurs horticoles, organisations professionnelles, services d'appui, plateformes nationales publiques-privées, autorités compétentes, laboratoires, centres de formation et universités, fournisseurs de services.

### Comment postuler / Contact

**Demander l'appui du COLEACP auprès de l'Unité de gestion de programmes du COLEACP**

**Courriel:** [support@coleacp.org](mailto:support@coleacp.org)

